

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Les Docks – Atrium 10.1  
10 place de la Joliette  
13002 Marseille

**Antoine OLANDA**  
Mas de l'Amandier  
Chemin de la Serignane  
13530 Trets

**AVENIR TELECOM**

Les Rizeries  
208 boulevard de Plombières  
Marseille Cedex 20  
LES RIZERIES  
13581 MARSEILLE CEDEX 20

---

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées  
dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global  
des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées  
pour l'exercice clos le 31 mars 2020**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de AVENIR TELECOM SA et en application de l'article L. 225- 115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31/03/2020, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du président. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31/03/2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2020.

**Avenir Telecom SA**

*Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2020 - Page 2*

---

Sur la base de nos travaux nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 792 milliers d'euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2020.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.


Fait à Marseille et Trets, le 26 juin 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

DocuSigned by:  
 *Didier Cavanit*  
C3EB4CC6858A43D...

Didier Cavanité

DocuSigned by:  
 *Antoine Olanda*  
FDDD633E8CF6498...

Antoine Olanda

**ATTESTATION DES REMUNERATIONS  
PREVUE A L'ARTICLE L. 225-115-4°  
DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 ressort à la somme de 792 milliers d'euros.

*Marseille, le 8 juin 2020*

Le Président-Directeur Général  
**Jean-Daniel Beurnier**

